

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX 237 / LM

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu la demande formulée le 30/08/2023 par l'entreprise Sotravest

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux,

ARRÊTÉ

Article 1er

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parc de la source celtique 58, route de Bitche, l'entreprise posera un cheminement en béton sur le chemin d'accès qui longe la RN 1062. Afin de permettre le séchage complet du béton, l'accès et la circulation des véhicules de toute nature seront interdits du 08 septembre au 15 octobre 2023 sur le chemin forestier reliant le stand de tir à la route de Bitche.

Article 2

A compter du 01/09/2023 jusqu'à la fin des travaux la circulation routière sera alternée sur une voie à l'aide de feux tricolores ou à l'aide de panneaux type K10 et sera limitée à 30 KM/H. entre le giratoire de la route de Bitche et l'entrée de l'usine Celtic 2

l'arrêt et le stationnement sera interdit dans la zone des travaux selon l'avancement du chantier.

Si nécessaire, la route sera ponctuellement barrée à la circulation pour les besoins du chantier notamment lors de la pose de l'enrobé (bus les jours

d'école et transporteurs Celtic usine).

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Seront considérés comme gênants, au sens de l'article R417-10 du code de la route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus. Tout contrevenant à ces dispositions pourra faire l'objet de l'enlèvement de son véhicule au frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Article 4

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Fait NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 01 septembre 2023

Destinataires:

Sotravest
Stand de Tir
ONF
Chasseurs



Pour Le Maire,
l'Adjoint Délégué,

J.P. BONNEVILLE

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait

NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 01 septembre 2023

